

REUNION DE PRISE DE CONTACT DE MR FONKWE JOSEPH FONGANG,
SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE LA JUSTICE, AVEC LES
PERSONNELS JUDICIAIRES ET PENITENTIAIRES DE LA CHANCELLERIE

Jeudi 20 juillet 2017

DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL

- **Madame l'Inspecteur Général des Services Judiciaires**
- **Madame l'Inspecteur Général de l'Administration Pénitentiaire**
- **Madame et Messieurs les Conseillers Techniques**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de Division**
- **Madame et Messieurs les Inspecteurs**
- **Mesdames et Messieurs les Sous-Directeurs**
- **Monsieur le Contrôleur des Finances**
- **Chers Collègues, Chers Collaborateurs**
- **Mesdames et Messieurs,**

Par Décret N° 2017/278 du 07 Juin 2017 du Président de la République, j'ai été nommé Secrétaire Général du Ministère de la justice. J'en suis honoré. C'est le lieu pour moi d'exprimer très respectueusement ma profonde gratitude au Chef de l'Etat pour la Haute confiance placée en ma modeste personne. Dans le même élan d'humilité et de courtoisie, je voudrais également exprimer mes profonds remerciements à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux pour le précieux soutien qu'il m'a toujours apporté. Je mesure à sa juste valeur, l'obligation qui m'incombe de ne point trahir cette confiance. Pour réussir ce *challenge*, je voudrais pouvoir compter sur la contribution de chacun de vous.

Avant de poursuivre mon propos, qu'il me soit permis de rendre un hommage bien mérité à mon illustre prédécesseur et aîné, Mr GWANMESIA George, à la fois pour la densité de son expérience que je salue, que pour l'envergure de son œuvre pendant sa longue et riche carrière. J'ai souvent eu avec lui, des échanges édifiants et constructifs. J'en ai gardé un souvenir mémorable.

Mesdames et Messieurs,

A l'entame de mes nouvelles fonctions de Secrétaire Général, il m'a semblé fort opportun de vous convier à cette rencontre d'échanges, pour trois raisons, à savoir :

1-faire la connaissance des responsables judiciaires et pénitentiaires des différentes Unités de Travail du Ministère de la Justice afin d'en avoir une vue la plus précise qui soit. Un tour de table est prévu à cet effet ;

2- Nous rappeler quelles sont les attentes de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;

3-m'entretenir avec vous sur l'approche la meilleure à imprimer dans le fonctionnement des différentes Directions et Divisions en vue d'améliorer la qualité du travail et de réaliser au mieux les attentes du Chef de Département.

I. Concernant les attentes du Garde des Sceaux, le Cap a été clairement donné par le Ministre d'Etat, à l'occasion de la réunion qu'il avait présidée lui-même dans cette salle le Mercredi 21 Janvier 2015. Le Chef de Département avait recommandé aux personnels judiciaires et pénitentiaires : le travail en équipe sous tendu par trois (3) principes Directeurs : **la cohésion dans le travail, la cohérence dans les propositions, et la célérité dans le traitement des dossiers.** A la suite de cette réunion, tous les Responsables du Ministère de la justice avaient, sur instruction du Garde des Sceaux, reçu chacun, un exemplaire du Décret 2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la justice. Ce Décret demeure à ce jour, le support textuel de référence, s'agissant de la répartition des tâches au sein du Ministère de la Justice. A à ce titre, son appropriation par les personnels, demeure une nécessité.

-A l'occasion des éditions antérieures des réunions des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration pénitentiaire, le Garde des Sceaux avait fait le choix des thématiques spécifiques pour

lesquelles au terme des échanges, il avait donné des Directives aux personnels judiciaires et pénitentiaires.

- La lutte contre la surpopulation carcérale (Réunion annuelle des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire des 17 et 18 septembre 2015) ;
- La Mise en œuvre des peines alternatives à l'emprisonnement et à l'amende (Réunion annuelle des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire des 18 et 19 août 2016).

-Les Circulaires du Garde des Sceaux ont ciblé des aspects précis du fonctionnement de la justice qui constituent des préoccupations pour la Chancellerie et notamment celles assez récentes visant à combattre **les lenteurs judiciaires**, il s'agit de :

- -la Circulaire N°008/68/IGSJ/MJ du 29 avril 2014, relative aux décisions judiciaires rendues non signées ;
- -la Circulaire N°003/13/0004/PPE/DAPG du 29 janvier 2014 relative à la mise en état des dossiers d'appel et de pourvoi.

Mesdames et Messieurs,

Il.S'agissant de l'approche managériale et méthodique que je vous propose pour améliorer la qualité de travail, il s'agit d'une plate-forme à plusieurs branches :

-La quête permanente de la performance exigée des Administrations par les Pouvoirs publics, à l'effet d'offrir aux usagers des services de qualité, est encadrée par la Circulaire du Premier Ministre, Chef du Gouvernement N° 001/CAB/PM du 18 janvier 2012, véritable bréviaire du fonctionnaire, que je vous recommande vivement. Outre la collaboration nécessaire entre les structures internes du Ministère dans le cadre **du travail en équipe**, prescrit par le Garde des Sceaux, les règles basiques de la fonction publique y sont

rappelées, à savoir : **la ponctualité au travail, l'assiduité au service et la célérité dans le traitement des dossiers**. De même que les valeurs cardinales dont la stricte observance est attendue de chaque fonctionnaire notamment : **la probité, le désintéressement et respect de la discipline**.

Mesdames Messieurs les Directeurs et Chefs de Division,

-Au sein de vos Unités de travail respectives, soyez à l'écoute de vos collègues collaborateurs, rendez-vous accessibles et disponibles dans vos bureaux. Le climat convivial que je vous recommande au sein de vos structures de travail est le gage des performances des personnels et le socle de l'efficacité et de l'efficience attendues de toute administration, par application du principe impulsé par les Services du Premier Ministre, de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

-De même, Mesdames Messieurs les Directeurs et Chefs de Division, ayez un regard particulièrement attentif sur la prise en main pédagogique des jeunes Magistrats placés sous votre autorité. Je vous rappelle que **l'encadrement des Jeunes magistrats** est une préoccupation constante de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la justice, Garde des Sceaux qui, à l'occasion de la réunion annuelle des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration pénitentiaire des 18 et 19 Août 2016, avait donné des Directives dans ce sens, à l'issue des échanges sur cette thématique.

-Il conviendra d'inculquer dans votre espace professionnel, **la culture du travail et du mérite** à la fois comme gage de réussite, comme référentiel objectif d'appréciation des collaborateurs, et (surtout) comme valeur à préserver. En revanche, il y aura lieu de bannir, comme contreproductifs, tous les jugements de valeur fondés sur des considérations aux relents de subjectivité ou de préjugés.

-Au plan du pilotage de la stratégie du Sous-Secteur Justice, la déclinaison des activités du Ministère de la justice en trois programmes 107,108 et 109, commande à la fois de circonscrire les sphères d'actions des entités et en même temps, d'œuvrer en synergie. La Direction des Affaires

Générales et la Division des Etudes et de la Prospective ont, courant Mars 2017, conduit avec l'appui des experts du MINEPAT, le double processus d'évaluation de la chaîne des résultats et d'actualisation des programmes. Il en est résulté, entre autres, que la mise en place du dialogue de gestion plus qu'une nécessité, est une urgence. Ensemble, nous devons résolument nous y atteler dans les prochains jours. J'envisage de convoquer une réunion à ce sujet, **le Mercredi 02 Août prochain** dans cette salle. Les correspondances y relatives vous parviendront incessamment.

Mesdames et Messieurs,

-J'appelle votre attention sur **l'importance de la mise en œuvre de la Feuille de route Ministérielle**, objet de la Circulaire N° 007/PM/ du 22 Juillet 2010, du Premier Ministre Chef du Gouvernement. Elaborée sur la base des engagements respectifs des différentes entités de travail, en arrimage à la configuration de nos Programmes, la Feuille de Route constitue un instrument de pilotage des programmes incontournable dont il conviendra de veiller au suivi. Il me plaît de rappeler aux Directeurs et Chefs de Division, que nous sommes parvenus au terme du premier semestre de l'exercice 2017 qui requiert une évaluation à mi-parcours de la feuille de route. Ce faisant, les données relatives à l'évaluation semestrielle de la feuille de route au sein de vos structures respectives sont attendues à mon secrétariat, **au plus tard le 26 Juillet** courant. Une correspondance vous a été adressée à cet effet.

-Sur un autre plan, **l'œuvre de modernisation de la Justice** dont l'un des marqueurs est l'informatisation du système judiciaire, pilotée par le Garde des Sceaux, nous interpelle tous. La mise en œuvre en cours du Schéma Directeur informatique (SDI) des services judiciaires et celui des services pénitentiaires, appelle nécessairement un accompagnement par une parfaite maîtrise de l'outil informatique par chacun de nous. A l'ère de la dématérialisation des procédures, de la numérisation des données et des communications, faites de l'outil informatique un instrument de travail privilégié. La Cellule des Systèmes d'Information des Réseaux et des Statistiques dispose en son sein des informaticiens professionnels, dotés des équipements

appropriés, pour fournir aux personnels, une formation de qualité. Tirez-en le meilleur profit.

Dans la même rubrique, je porte à votre connaissance que **le déploiement du logiciel du suivi du courrier** au courrier central et ensuite dans les secrétariats des différentes Directions et Divisions, devrait pouvoir se faire dans les très prochains jours.

-Enfin, dans la rubrique de la promotion du bilinguisme, le Chef de l'Etat par Décret N° 2017/013 du 23 janvier 2017 dont il conviendra de vous approprier les pertinentes dispositions, a mis en place la Commission Nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme. Dans le cadre de **la promotion du bilinguisme au Ministère de la Justice**, signe des temps, Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de Division, je vous exhorte à encourager vos collaborateurs à s'inscrire, comme vous-même, dans les **Centres Linguistiques Pilotes**, afin de renforcer leur capacité en anglais et en français. De même, vous veillerez à ce que les supports de communication destinés aux usagers dans vos Unités de travail soient présentés dans ces deux langues officielles. Il s'agit notamment des documents, des affiches, des inscriptions sur les portes, dans les halls et couloirs. A ce sujet, je vous recommande de suivre l'exemple de l'inspection Générale des Services Judiciaires.

Mesdames et Messieurs les Responsables du Ministère de la Justice,

Le Décret 2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Justice en son article 10 assigne au Secrétaire Général des missions spécifiques en ces termes : **"il coordonne l'action des services de l'administration centrale et les services déconcentrés. Il définit et codifie les procédures internes du Ministère."**

Mon propos ci-dessus, que je souhaite voir enrichi au terme des échanges qui suivront, visait à vous donner une esquisse de ***l'approche participative et inclusive*** que je souhaite imprimer à l'accomplissement des délicates missions qui me sont dévolues. La contribution de chacun de vous m'est précieuse. La modernisation et le rayonnement de l'Institution judiciaire impulsés par le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, est une œuvre de construction collective pour laquelle chacun de nous est tenu d'apporter sa pierre. Une maxime latine chère à l'Université de Yaoundé des années 70 et 80 nous y convie en ces termes : « ***Sapientia cognitio collativa*** », entendez : *la Science est une collecte, chacun doit y contribuer.*

Telle est, Mesdames et Messieurs, la plateforme de travail que je vous propose à l'effet d'améliorer nos prestations dans nos structures respectives. Sur ce, ***je nous engage à nous mettre résolument à la tâche. Ensemble, nous réussirons. Yes we can.***

Pour conclure, j'indique que je suis disposé et ouvert à l'écoute et aux échanges. Les portes de mon bureau vous sont largement ouvertes.

Je vous remercie de votre attention !